



Chameyrat Culture et Loisirs
Mairie de Chameyrat 19330 Chameyrat
Tél : 06 17 87 30 79
e-mail : michel.mirat@orange.fr

Assurance R.C.P

WTW France - Département Sport et évènement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot –
92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

NOTICE D'INFORMATION

Chameyrat le 09/10/2024

Séjour randonnées de 7 jours du 14 au 21 juin 2025
6 nuitées
Plateau de l'Aubrac

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : pas de minimum ni de maximum
Dates : du samedi 14 juin au samedi 21 juin 2025.
Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

PROGRAMME :

Les participants sont attendus à Chameyrat devant la salle polyvalente (lieu de départ du séjour), le samedi 14/06/2025 à 14 heures. Les randonnées prévues, de l'ordre de 10 à 20 km, permettront de découvrir le plateau de l'Aubrac. Le mercredi sera réservé aux visites de la coutellerie, de la coopérative laitière et du village de Bozouls. Ces visites sont gratuites sauf le musée du couteau (3,5€). Le soir du premier samedi seront données des informations sur le séjour et le plateau de l'Aubrac. Le départ du dernier jour sera le samedi matin à 10 heures. Le retour se fera par la vallée du Lot avec pause restaurant à midi à Monsalvy. Tous les déplacements se feront encovoiturage. L'arrivée à Chameyrat est prévue vers 16 heures.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré en mobilhome dans le camping La Romiguière lac de la Selve, Tel : 05 65 44 44 64 qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé de 345€ à 430€ par personne en fonction du nombre de personnes par mobilhome - prix ferme et définitif non révisable, en pension complète,

• **Ce prix comprend :**

- La pension du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour.
- Taxe de séjour
- La cagnotte
- Le covoiturage

• **Ne sont pas compris :**

- Les dépenses personnelles.
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
- L'entrée du musée du couteau (3,5€)

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 28 septembre 2024 auprès du président de l'Association. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 100 € (chèque à l'ordre de l'Association Chameyrat Culture et Loisirs)**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 15 novembre 2024. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin avant 31 décembre 2025. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 100 € à la préinscription. Date limite 11/11/2024

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

Solde du séjour avant le 30/06/2025

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT (de 4 à 6€) seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association Chameyrat Culture et Loisirs.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 530 kms comprenant aller-retour + trajets sur place. Les frais du déplacement (Trajet A-R et trajet sur place) sont compris dans le prix du séjour.

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

-Annulation faite avant le 15/12/2024 : restitution des sommes versées.

-Annulation faite entre le 16/12/2024 et le 13/06/2025 : non restitution des sommes versées

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée début décembre.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT (de 4 à 6€) ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables auprès du président de l'Association ou sur le site de l'association (<https://les-randonneurs-chameyracois.e-monsite.com/>).